mentale de son ministère, pénétrait dans la cour de M. Lévêque et se dirigeait vers lui.

M. Lévêque était à ce moment très calme. Mais deux minutes s'étaient à peine écoulées, que le malade, armé d'une lame, se précipitait vers le docteur et l'en frappait avec violence, lui faisant d'affreuses blessures au bras gauche, à la main, au côté gauche et au talon.

Lévêque, qui était fou, avait brandi son arme terrible avec une telle inconscience qu'il s'était fait lui-même au bras droit une blessure par laquelle s'échappaient des intestins.

Aux cris de M. Morel, des personnes de l'entourage du propriétaire et le domestique du docteur s'empressèrent d'accourir. Ils relevaient le déséquilibré à la gorge et le lièrent.

Cependant M. Morel, dont l'état est lamentable, était déposé dans une voiture et conduit à l'estaminet de la Sécherie où M. le docteur Bénéguet, arrivé en automobile, vint lui prodiguer des soins.

A l'arrivée de ce docteur M. Morel avait perdu connaissance et c'est avec beaucoup de soins que le pansement fut opéré. M. Morel porte plusieurs coupures aux mains et deux au bras gauche qui sont très graves. La faux lui a enlevé aussi une partie du sein gauche.

Bien qu'inspirant de vives inquiétudes l'état de M. Morel n'est pas désespéré.

On n'a pas encore pu interroger à sa demeure.

Lévêque est soigné à son domicile et il sera interné dans un asile d'aliénés dès que son état le permettra. Il y a cinq jours environ il rendait, dans un semblable accès de folie, les une vache.

A HAZEBROUCK

TERRIBLE ACCIDENT

Dimanche matin, M. Doutrelandt, tonnelier à Morbecque, et sa demoiselle, se rendaient à la duchesse de Tarchenne. Pour retourner, M. Doutrelandt est l'occasion de monter en voiture. En cours de route le cheval, attelé à la voiture est pour d'une automobile et fit un barage. Heurt. M. Doutrelandt sauta hors de voiture et l'autre lui passa sur le corps. L'état du blessé est désespéré.

A ANZIN

Broyé par une voiture

N'le Bleuse-Borne, un enfant de 6 ans, nommé Crépel, est tombé sous les roues d'une voiture de la maison Gabet; en voulant se gerar d'un tramway et a été grièvement blessé qu'il n'a pas tardé à succomber.

A CONDÉ

Un drame de la jalousie

Un boucher tire un coup de revolver sur sa maîtresse et la blesse mortellement. — Descente du Parquet. — Arrestation du meurtrier

Dimanche soir, au cours d'une scène de jalousie avec sa maîtresse Mlle Chabot, 33 ans, qui demeure à proximité de son habitation, Emile Guignard, 47 ans, marchand-boucher, dans une rue voisine de l'Hôtel de Ville, a tiré un coup de revolver sur la pauvre femme qui, atteinte à la poitrine, est tombée sans connaissance.

Arrêté par l'agent Basquin, Guignard a passé la nuit au violon.

La victime a reçu du chef les soins d'un médecin, mais elle est restée dans le coma.

Avisé par la police, le parquet de Valenciennes, représenté par M. Langle, procureur de la République, Gobert, juge d'instruction, Kœtel, greffier et M. le docteur Catrin, médecin légiste, s'est rendu lundi à 9 heures du matin à Condé.

Les magistrats ont procédé à l'interrogatoire de Guignard, mais ils n'ont pu le confronter avec sa victime, qui était toujours dans le coma. M. le docteur Catrin, n'a pu procéder à l'extraction du projectile.

Il craint une issue fatale, car il s'est produit une hémorragie interne.

Le parquet est rentré à Valenciennes à midi et Guignard a été ramené vers 6 heures du soir, à la maison d'arrêt de Valenciennes.

L'arme dont il a été servi est un petit revolver qui a été saisi.

Il paraîtrait que quelques heures après, Guignard avait déjà tiré, mais fort heureusement sans l'atteindre, un coup de revolver sur sa maîtresse. Tous deux, devaient être à ce moment assez excités et le police avait dû intervenir.

Des scènes fréquentes se produisaient entre les deux amants : Mlle Chabot accusait Guignard d'entretenir des relations avec la servante. L'enquête se poursuit.

A NEUX-LES-MINES

Drame conjugal

Un quartier de Neux-les-Mines a été mis en émoi, dimanche soir, par un nouveau crime venait d'être commis dans la rue Saint-Nicolas. Un ouvrier mineur nommé David Dehaine, âgé de 30 ans, a frappé sa femme de plusieurs coups de couteau, puis il l'a poudre. La corde heureusement s'est rompue.

Des soins empressés ont été donnés à la malheureuse femme, qui est très grièvement blessée.

David Dehaine a été arrêté par M. le commissaire de police.

Un perquisition a été transporté à Neux pour enquêter. Dehaine est un bon ouvrier, sa femme s'adonne à la boisson.

Dimanche, Dehaine, furieux de voir sa femme toujours ivre, a fait la noce, et c'est à la suite de cela qu'est survenue la scène sanglante.

Dehaine prétend qu'il n'a porté aucun coup de couteau à sa femme. Il a été arrêté vers 11 heures du soir à la maison de la boisson.

A PRÉMESQUES

Une femme attaquée

ET BLESSÉE DE DEUX COUPS DE COUTEAU

Dimanche soir, vers 4 heures ½, Mme Angèle Klinckemaille, 42 ans, femme François Stienne, demeurant route nationale de Lille à Dunkerque, à Capinghem, retournait chez elle après avoir été rendre visite à sa mère, malade, qui habite Wez-Macquart.

Elle s'était fait reconduire par son mari jusque auprès du château d'Hespel.

Elle était à peine sortie sur la route qu'un individu qui la suivait, se précipita sur elle, dans un but que l'on devine, et la menaça d'un couteau qu'il tenait à la main.

La femme se mit à crier et elle reçut immédiatement deux coups de couteau à la joue.

Son agresseur entendant venir deux hommes, prit ainsi une scène de ménage, en menaçant Mme Stienne de la corriger plus tard. Et il disparut dans un petit bois voisin.

Mme Stienne raconte les détails de la scène à ceux qui venaient de la sauver : ils fouillèrent les taillis sans rien trouver d'suspect.

Plainte fut portée à la gendarmerie d'Houplines. Le brigadier, M. Delhaye, apprit que le coupable pouvait être un ouvrier de la ferme Henri Coutel à Prémesques. Il s'y rendit : le domestique soupçonné n'était pas rentré; à trois heures du matin il revint. Il portait une égratignure. Interrogé il avoua les faits qui lui étaient reprochés. C'est un nommé Louis Minez, 22 ans, né à Wasquehal. Les blessures de Mme Stienne paraissent légères.

Dans l'administration des Finances.

La journal officiel publie ce matin le mouvement suivant, dans l'administration des finances :

M. Thévenaine, receveur particulier des finances de 1re classe à Cambrai, est nommé trésorier-payeur de la Loire.

M. de Cailleux, receveur particulier des finances de 1re classe à Valenciennes, est nommé trésorier-payeur général du Loir-et-Cher.

M. Fremiot, receveur particulier des finances de 1re classe à Verdun, est nommé à Cambrai.

M. Barrière, receveur particulier des finances de 1re classe à Soissons, est nommé à Valenciennes.

M. Van Robeen, receveur particulier des finances de 1re classe à Hazebrouck, est nommé à Soissons.

M. Grasse, receveur particulier des finances de 2e classe, à St-Pol (Pas-de-Calais), est nommé de 1re classe à Hazebrouck.

M. de Castilla, rédacteur à l'administration centrale des finances, est nommé receveur particulier à St-Pol (P.-de-C.).

A travers le Nord

L'Aviation chez nous

A l'Aérodrome de la Brayelle près Douai.

M. Blériot volait avec un voyageur. — Il gagne la prime de 10 mètres, plus deux mille francs

L'annonce des essais de MM. Blériot et Bréguet avait attiré, lundi après-midi, une foule énorme qu'on peut évaluer à plusieurs milliers de personnes, à l'Aérodrome de la Brayelle, et le petit chemin de trois kilomètres qui y mène était encombré d'autos, trains de tous les points de la région, de voitures de maître, de fiacres et de bicyclistes.

Aussi les brigades de gendarmerie de Douai, requises pour assurer l'ordre, avaient elles grand peine à maintenir la foule.

A L'AERODROME

Peu à peu le passage est envahi par la foule pendant que, dans la piste, le biplan de M. Bréguet roule sur le sol, sans pouvoir s'enlever ; les ratés sont nombreux et l'appareil ne semble pas encore au point.

Les spectateurs impatients se portent nombreux, vers l'enceinte des hangars où M. Blériot et son pilotant mettant la dernière main à « l'Antoinette XII », le gracieux et léger monoplan qui semble se rapprocher.

EN ROUTE !

Il est six heures et demie et M. Blériot annonce qu'il va sortir son monoplan. Aussitôt dit, aussitôt fait, et à sept heures moins le quart l'appareil de M. Blériot apparaît sur la piste, aux applaudissements de la foule. M. Blériot prend place dans sa cabine de direction, et à 6 heures 45 exactement se met en route.

Gracieux, léger, le grand oiseau blanc quitte le sol, qu'il rase d'abord, puis peu à peu il s'élève à plus de vingt mètres du sol, vire du côté de Lambres, puis, continuant son vol de piste, vire magnifiquement à angle droit, dans la direction d'Esquerchin, passe, en plonant, au-dessus des tribunes où on applaudit à tout rompre, et, ayant bouclé le tour, le continue encore, puis vient doucement, comme une agile hirondelle, atterrir au milieu de l'aérodrome, du côté des tribunes.

En cinq minutes Blériot a couvert près de quatre mille mètres et gagné la prime de 10 kilomètre, soit 2,000 francs.

Après une pause d'une dizaine de minutes, M. Blériot repart avec un voyageur, et en deux minutes, couvre les deux tiers de la piste, soit 2,400 mètres environ, mais le vent s'élève, violent, le queue de l'appareil a se lourdit et Blériot a soit forcé d'atterrir.

Les essais sont terminés et la foule, après avoir encore crié une fois « Vive Blériot ! », repart vers Douai.

LES ESSAIS D'AUJOURD'HUI

Des essais nouveaux auront lieu aujourd'hui mardi, dans le courant de la journée, et il est hors de doute que la foule y sera encore très nombreuse, car on annonce le vague du nombre des [illegible]

Pour éviter au public tout dérangement inutile pendant le concours d'aviation, le comité organisateur, d'accord avec la municipalité, a décidé qu'à partir d'aujourd'hui mardi, un fanion tricolore serait hissé au sommet du Beffroi et l'ancienne cloche du balayage sonnerait, chaque fois qu'il serait temps de se rendre à la Brayelle pour assister aux essais.

Carnet du Lecteur

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Préfecture du Nord. — M. Dureux a été nommé expéditionnaire à la préfecture du Nord.

Ecole Pratique de commerce et d'industrie de Paris (Section de Navigation maritime). — Les cours seront ouverts le 25 septembre pour la section de navigation annexée à l'école. Pour la région du Nord, les épreuves écrites auront lieu à Lille, le 9 septembre. Les demandes seront reçues jusqu'au 5 septembre, à l'école, avenue de la République, 80, à Paris.

Scolaire. — M. Louis-Jules-Adonis Février, ex-canonnier du 12e régiment d'artillerie, demeurant à Dunkerque, est nommé receveur-buraliste affecté au bureau des douanes du port de Dunkerque.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

de nos Rédacteurs et Correspondants Spéciaux

(par Télégraphe et Téléphone)

La Suppression des Loteries

Paris, 28 juin.

La commission d'administration générale nommé M. Ribière, rapporteur du projet de loi du gouvernement tendant à la suppression des loteries et à la constitution d'un consortium destiné à liquider les loteries en cours.

Le rapport ne sera déposé qu'à la rentrée d'octobre.

LE TIMBRE A QUITTANCE

Paris, 28 juin.

On sait que le ministre des finances, dans le projet de budget de 1909, propose de créer un timbre quittance de 0,05, dont seraient passibles les quittances de 5 à 10 francs.

M. Aldy avait déposé des amendements, la suppression de toute de l'impôt nouveau.

La triple exécution d'Alger

Alger, 23 juin.

Voici des détails sur la triple exécution capitale qui a eu lieu dans la matinée à Dayat, — exécution des trois meurtriers que le Président n'a pas voulu gracier.

Les condamnés ont été réveillés à 4 h. 15, après la toilette d'usage, la messe a été dite sur la place de l'Eglise, où la guillotine était dressée, encadrée par une compagnie de la légion, des gardes, forcaliers et des gendarmes. Une foule énorme assistait à l'exécution.

Chick Ould Chekk est amené le premier devant la guillotine. Il approche en trembleur, il marche avec difficulté, maintenu par les aides qui le poussent sur la bascule. Le couperet tombe aussitôt.

La deuxième condamné, Mohammed ben Slimas, est exécuté immédiatement après.

Le troisième, Nour Bouchti, apparaît dans une attitude énergique, il porte haut la tête, regardant la guillotine sans broncher, il marche résolument et prononce quelques mots en langue arabe.

« Caïds et chaouchs, dit-il, je vous prends à témoins que je meurs en bon musulman. » Arrivé près de la bascule Nour Bouchti regarde le panier et les cadavres, puis lève le regard vers le couperet.

Couché sur la bascule il prononce ces mots : « Laissez-moi respirer un peu ! » Le couperet tombe pour la dernière fois à 5 h. 03. La durée des exécutions a été de 6 minutes.

La foule qui assistait à l'exécution a été parfaitement calme. Les indigènes étaient peu nombreux ; les corps ont été transportés en chemins du marabout Sidi-Mamkoch à une heure du Bonnet.

Les têtes et les corps enveloppés de toiles par les Arabes et les marabouts, ont été rapidement enterrés.

UN FOU

tire trois coups de revolver sur une fillette dans les jardins du Luxembourg

Paris, 23 juin.

Un individu qui a tentée de donner son nom a tiré dans les jardins du Luxembourg trois coups de revolver sur une fillette nommée Renée Ulmann, âgée de sept ans, demeurant 17, rue de Tournon, qui était dans les jardins, sous la surveillance de sa gouvernante. L'enfant n'a pas été atteinte.

L'auteur de cette tentative de meurtre est dérangé et se refuse à toutes explications de son acte. Il paraît être parfaitement sain de l'esprit et ne pas faire de [illegible] principe à la préfecture.

Une lettre qu'on a trouvée en sa possession et qui reconnaît avoir été écrite par lui, confirme ce passage : « Je tue les enfants français dans les jardins ».

La Grève des Inscrits de Marseille

Après l'arbitrage. — Nouveaux incidents

Marseille, 28 juin.

La reprise du travail décidée samedi, sur l'embarquement des équipages n'est donc pas [illegible] de nouveaux incidents. Ce matin des équipages se sont présentés à bord des navires pour les faire embarquer avant la grève, mais plusieurs de ces navires ont refusé de les embarquer. Ce refus a provoqué une vive agitation parmi les inscrits.

L'équipage de la « Ville de Naples » qui devait partir à midi pour l'Algérie, ne s'obstinant avec les inscrits qu'il avait pu embarquer, a mis cap à terre aussi que l'équipage des [illegible]

Le « Calvados » et la « Ville de Sète » ont pu néanmoins partir à une heure pour Bône et Alger avec leur équipage recruté pendant la grève.

A la suite de ces incidents de travail, le syndicat des inscrits maritimes a adressé au ministère de la Marine le télégramme suivant :

« Malgré leur engagement les armateurs refusent en partie l'embarquement des équipages et veulent imposer des conditions inadmissibles aux grévistes, ils diminuent effectif des machines par certaines compagnies, dans un but [illegible] des [illegible] et [illegible] dangereux pour la sécurité. Demandons même résultats. Nous ne répondrons plus des incidents qui peuvent survenir. Un courrier vient d'être à nouveau abandonné ; c'est un [illegible] qui [illegible] par l'intégrisme à l'armement et [illegible] l'accord. Nous vous prions d'intervenir rapidement. »

Une copie de ce télégramme a été adressée au préfet des Bouches-du-Rhône, en même temps qu'une lettre protestant contre la diminution des chauffeurs et des sorties, décidée par certaines Compagnies. Un autre incident a été soulevé par la présence à Marseille de 96 matelots recrutés dans les ports du Nord, au moment de la grève et qui, en arrivant à Marseille, s'étaient joints aux grévistes.

La Compagnie transatlantique s'étant refusée à les rapatrier, les marins furent hébergés à la maison de Marin, sur frais du syndicat des inscrits.

Le secrétaire du syndicat étant allé voir le préfet des Bouches-du-Rhône, que ne pouvant plus subvenir à leurs besoins, il ne répondait pas des incidents qui pourraient se produire s'ils n'étaient pas rapatriés dans les 48 heures.

Au Comité d'Assurances et de Prévoyance sociales

Paris, 28 juin.

Le Comité d'assurances et de prévoyance sociales, réuni sous la présidence de M. Guieysse, a examiné le rapport de M. Paul Deschanel, sur la proposition de loi relative à l'institution des fonds communaux des sociétés de secours mutuels.

M. Deschanel a exposé les grandes lignes de ce proposition qui a pour but de permettre aux sociétés de secours mutuels de se préparer au jour où leur serait devoir par la loi des retraites.

M. Delaour, [illegible] pour [illegible] ment ne pouvait [illegible] [illegible] M. Deschanel [illegible] principe à la proposition [illegible] a cependant fait valoir qu'il est des [illegible] tions de fait que M. Deschanel n'est [illegible] der la permission d'examiner et sur [illegible] d'expliquer ultérieurement.

Les « Lads » et la C. G. T.

[illegible]

LES SOUS-AGENTS DES POSTES et le Syndicat

Paris, 28 juin.

L'Association générale des sous-agents des postes, télégraphes et téléphones, a publié le 1 juin à Paris, un [illegible] [illegible] [illegible]